

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2015

Province de Québec
Municipalité de Saint-Thomas

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 8 septembre 2015 à 19h30 à la Mairie située au 1240, route 158 à Saint-Thomas à laquelle sont présents M. Marc Corriveau, Maire, les conseillères et les conseillers suivants : Mmes Agnès Derouin Plourde, Marie Ouellette et Stéphanie Simard, MM. André Champagne et Maurice Marchand.

Absent : M. Jacques Robitaille, conseiller.

Les membres présents forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

La séance est ouverte à 19h30 par M. Marc Corriveau, Maire, et Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité, qui assiste à la séance et dresse le procès-verbal.

RÉSOLUTION No 313-2015

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AOÛT 2015

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par M. Maurice Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 août 2015 tel qu'il a été présenté.

RÉSOLUTION No 314-2015

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE AJOURNÉE LE 10 AOÛT 2015

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par Mme Agnès Derouin Plourde et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire ajournée le 10 août 2015 tel qu'il a été présenté.

PÉRIODE DE QUESTIONS (De 19h35 à 19h48)

RÉSOLUTION No 315-2015

APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par Mme Stéphanie Simard, appuyé par M. André Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver les comptes payés en août 2015 tel que rapportés dans le journal des déboursés en date du 31 août 2015, d'approuver les comptes payés par Accès D Affaires en août 2015 tel que rapportés sur la liste des prélèvements effectués en date du 31 août 2015 et les comptes à payer de août 2015 tel que rapportés sur la liste des comptes fournisseurs en date du 31 août 2015 et définis comme suit :

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2015

- Comptes payés en date du 31 août 2015 du chèque #8208 au chèque #8231 pour un montant total de 90,263.86\$
- Comptes payés en août 2015 par Accès D Affaires au montant de 321.68\$
- Comptes à payer de août 2015 du chèque #8232 au chèque #8288 pour un montant total de 108,972.30\$

Que la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que les crédits nécessaires sont disponibles.

RÉSOLUTION No 316-2015

ACCEPTATION DE L'OFFRE DE LA BANQUE ROYALE DU CANADA POUR L'EMPRUNT PAR BILLETS DU 15 SEPTEMBRE 2015 AU MONTANT DE 473,300\$

IL EST PROPOSÉ PAR MME MARIE OUELLETTE, APPUYÉ PAR MME AGNÈS DEROUIN PLOURDE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Saint-Thomas accepte l'offre qui lui est faite de la Banque Royale du Canada pour son emprunt par billets en date du 15 septembre 2015 au montant de 473 300 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 3-1997, 11-1999(4-2000) et 2-2000(5-2000). Ce billet est émis au prix de 100 CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

90 100 \$	2,41 %	15 septembre 2016
92 100 \$	2,41 %	15 septembre 2017
94 700 \$	2,41 %	15 septembre 2018
96 800 \$	2,41 %	15 septembre 2019
99 600 \$	2,41 %	15 septembre 2020

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

RÉSOLUTION No 317-2015

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE – REFINANCEMENT DES RÈGLEMENTS 3-1997, 11-1999 ET 2-2000

ATTENDU QUE, conformément au(x) règlement(s) d'emprunt suivant(s) et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Thomas souhaite emprunter par billet un montant total de 473 300 \$:

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2015

Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de \$
3-1997	26 600 \$
3-1997	25 100 \$
11-1999(4-2000)	187 700 \$
2-2000(5-2000)	233 900 \$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le(s) règlement(s) d'emprunt en vertu duquel (desquels) ces billets sont émis;

IL EST PROPOSÉ PAR M. ANDRÉ CHAMPAGNE, APPUYÉ PAR MME STÉPHANIE SIMARD ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 473 300 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 3-1997, 11-1999(4-2000) et 2-2000(5-2000) soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière;

QUE les billets soient datés du 15 septembre 2015;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2016	90 100 \$
2017	92 100 \$
2018	94 700 \$
2019	96 800 \$
2020	99 600 \$(à payer en 2020)

RÉSOLUTION No 318-2015

ABROGER LA RÉSOLUTION No 309-2015

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par M. André Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas abroge la résolution no 306-2015 puisque la Municipalité ne présentera pas de projet dans le cadre du programme de « Soutien aux installations sportives et récréatives – Phase III ».

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2015

RÉSOLUTION No 319-2015

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À LA CHAMBRE DE COMMERCE DU GRAND JOLIETTE

Il est proposé par Mme Stéphanie Simard, appuyé par Mme Agnès Derouin Plourde et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas renouvelle son adhésion à la Chambre de Commerce du Grand Joliette 2015-2016 au montant de 160.00\$ plus taxes.

RÉSOLUTION No 320-2015

ALLOUER UN BUDGET POUR UNE RENCONTRE AVEC M. CLAUDE IMBEAULT

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Stéphanie Simard et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas alloue un budget pour une rencontre avec M. Claude Imbeault afin de préparer un Lac-à-L'Épaule à l'automne.

RÉSOLUTION No 321-2015

COÛT DE LOCATION POUR LE LOCAL DE L'IEMR À LA PHARMACIE COULOMBE PARENT DU 1^{ER} JUILLET 2015 AU 30 JUIN 2020

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par M. Maurice Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas paiera un loyer mensuel de 254.19\$ à 9282-4275 Québec inc. (Pharmacie Coulombe Parent) sur une période de cinq (5) ans du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2020. Il est inclus dans ce loyer tous les coûts de rénovation du local de l'IEMR, les honoraires professionnels de l'architecte, les frais d'entretien dudit local et tous les frais de télécommunication rattaché au local.

RÉSOLUTION No 322-2015

ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE DE LES SERVICES EXP INC. – PROJET RÉFECTION RANG SAINT-ALBERT

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Stéphanie Simard et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accepte l'offre de service de Les Services EXP inc. au montant de 12,500.00\$ plus taxes pour faire la confection des plans et devis du projet de réfection du rang Saint-Albert. Le devis devra être élaboré sous deux (2) options auxquelles les soumissionnaires seront tenus de soumissionner.

RÉSOLUTION No 323-2015

DEMANDE D'APPEL D'OFFRES – ENTREPÔT AU TERRAIN DES LOISIRS

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas procède à une demande d'appel d'offres publique via le site SEAO pour la construction d'un nouvel entrepôt au terrain des loisirs et de faire paraître l'appel d'offres dans le Journal L'Action.

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2015

RÉSOLUTION No 324-2015

OFFRE DE SERVICE DE PG SOLUTIONS – ANALYSE ET CHANGEMENT DE NUMÉROTATION DES POSTES COMPTABLES

Il est proposé par Mme Stéphanie Simard, appuyé par M. André Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accepte l'offre de service de PG Solutions au montant de 966.00\$ plus taxes.

RÉSOLUTION No 325-2015

AUTORISER L'ÉMISSION D'UN PAIEMENT AU MDDELCC DANS LE CADRE DU DOSSIER DU 1240 ROUTE 158

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par Mme Stéphanie Simard et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas autorise l'émission d'un paiement au MDDELCC au montant de 562.00\$ dans le cadre de la demande d'un certificat d'autorisation pour le dossier du 1240, route 158 à Saint-Thomas.

RÉSOLUTION No 326-2015

FACTURE À PAYER À BÉLANGER SAUVÉ

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas paie la facture #336171 de Bélanger Sauvé au montant de 2,849.95\$ taxes incluses pour différents dossiers.

RÉSOLUTION No 327-2015

MANDAT À ME YVES CHAÎNÉ DE BÉLANGER SAUVÉ

Il est proposé par Mme Agnès Derouin Plourde, appuyé par M. André Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas mandate Me Yves Chaîné de Bélanger Sauvé à représenter la Municipalité dans le dossier relatif aux travaux de prélèvement d'eau d'un cours d'eau non autorisé.

RÉSOLUTION No 328-2015

PAIEMENT DE LA FACTURE À ASPHALTE LANAUDIÈRE

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Stéphanie Simard et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas paie la facture au montant de 109,237.46\$ taxes incluses à Asphalte Lanaudière inc. à titre de 2er versement pour le projet de réfection de plusieurs rues. La vérification de la facture a été faite par M. Pierre Désy, directeur des travaux publics.

Les travaux effectués sur la rue Voligny soit un montant de 74,766.28\$ taxes incluses (montant inclus dans la facture citée précédemment) sera payée par le fonds local – Réfection et entretien de certaines voies publiques.

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2015

RÉSOLUTION No 329-2015

APPROBATION DES DÉPENSES DANS LE CADRE DE LA SUBVENTION « AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL »

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par M. André Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal de Saint-Thomas approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins pour un montant subventionné de 12,000\$, conformément aux exigences du ministère des Transports.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes sur la ou les routes dont la gestion incombe à la Municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

RÉSOLUTION No 330-2015

RÉSULTAT DE L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS POUR LE SEL À DÉGLAÇAGE HIVER 2015-2016

Attendu que la Municipalité de Saint-Thomas a procédé à une demande de soumission auprès de deux (2) fournisseurs pour l'achat de sel à déglacage hiver 2015-2016;

Attendu que la Municipalité de Saint-Thomas a reçu et ouvert deux (2) soumissions, mardi le 1^{er} septembre 2015 à 14h00;

Attendu que le résultat de l'ouverture des soumissions est el suivant :

- | | |
|--|--------------------------------|
| 1- Sel Frigon inc. | 91.89\$/t.m. livré plus taxes |
| 2- Mines Seleine, division de K+S Sel Windsor Ltée | 110.24\$/t.m. livré plus taxes |

Attendu que Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière, a fait les vérifications nécessaires auprès des différents registres d'organismes gouvernementaux;

Attendu que les deux (2) soumissionnaires avaient déposés l'attestation de Revenu Québec;

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par Mme Agnès Derouin Plourde et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accepte le plus bas soumissionnaire conforme soit Sel Frigon inc. au montant de 91.89\$/t.m. livré plus taxes.

RÉSOLUTION No 331-2015

DEMANDE OFFICIELLE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS – RANG SAINT-CHARLES

Attendu que la Municipalité de Saint-Thomas veut établir un lien cyclable avec la Ville de Joliette;

Attendu que ce lien passera par le chemin Base-de-Roc afin d'arriver directement sur le début de la piste cyclable de Joliette;

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2015

Attendu que ce lien permettra de rejoindre les pistes cyclables des municipalités de Saint-Paul, Crabtree, Saint-Charles-Borromée et Notre-Dame-des-Prairies;

Attendu que l'étroitesse du rang Saint-Charles représente un risque à la sécurité des cyclistes;

Attendu que l'élargissement du rang Saint-Charles apporterait une amélioration considérable à la sécurité des cyclistes;

Attendu que la diminution de la vitesse à 70 km/h serait un facteur important pour la sécurité des cyclistes;

Attendu que l'achalandage du rang Saint-Charles par les cyclistes croît d'année en année;

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par Mme Agnès Derouin Plourde et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas demande au ministère des Transports d'asphalter une largeur de 30 cm de chaque côté du rang Saint-Charles sous leur responsabilité et de diminuer la vitesse à 70 km/h sur le rang Saint-Charles pour améliorer la sécurité des cyclistes.

RÉSOLUTION No 332-2015

FACTURES À PAYER PAR LE « FONDS DE PARC ET TERRAIN DE JEUX »

Il est proposé par Mme Stéphanie Simard, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas paie les deux (2) factures (#574 et # 527) de Transports M. Charrette inc. pour un total de 6,829.52\$ taxes incluses et la facture (# 13596) de Les Entreprises René Vincent inc. pour un total de 695.60\$ taxes incluses. Ces trois (3) factures seront payées par le « Fonds de parc et terrain de jeux ».

RÉSOLUTION No 333-2015

ACCEPTER LA SOUMISSION DE LES ENTREPRISES RENÉ VINCENT INC. – DOSSIER 1771 RANG SUD

Attendu que la Municipalité de Saint-Thomas a demandé, au printemps 2015, auprès du MDDELCC un certificat d'autorisation pour des travaux de stabilisation de rive près du 1771 rang Sud à Saint-Thomas;

Attendu que la Municipalité de Saint-Thomas devrait recevoir sous peu ledit certificat du MDDELCC;

Attendu que la Municipalité de Saint-Thomas voudrait faire exécuter les travaux de stabilisation de la rive à l'automne 2015;

Attendu que la Municipalité de Saint-Thomas ne possède pas tous les équipements pour faire les travaux de stabilisation de rive;

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2015

Attendu que la seule entreprise de Saint-Thomas possédant tous les équipements nécessaires pour exécuter les travaux selon la demande de certificat d'autorisation est Les Entreprises René Vincent inc.;

Attendu qu'une soumission fut demandée;

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par M. André Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accepte la soumission de Les Entreprises René Vincent inc. au montant de 12,125.00\$ plus taxes. M. Stéphane Allard, ingénieur au dossier, avait estimé l'ensemble des travaux entre 12,000.00\$ et 18,000.00\$.

RÉSOLUTION No 334-2015

INVITATION À SOUMISSIONNER POUR AMÉNAGER DEUX (2) TERRAINS APPARTENANT À LA MUNICIPALITÉ

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé M. Maurice Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas invite Les Excavations Roger Pelland inc. et Les Entreprises René Vincent inc. pour faire l'aménagement des deux (2) terrains appartenant à la Municipalité de Saint-Thomas sur la rue Marie-Mai-Garceau et Wilfrid-Lafond.

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE

Le rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2014 rempli par M. Pierre Désy, directeur des travaux publics, a été déposé à la table du conseil.

RÉSOLUTION No 335-2015

CONTRATS DE SERVICE POUR ENTRETIEN DES ÉQUIPEMENTS DE CHAUFFAGE ET DE CLIMATISATION DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par M. André Champagne et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Thomas demande des contrats d'entretien auprès de Ent. Réf. & Climatisation C. Bérard (1995) inc. pour tous les bâtiments municipaux afin de conserver en bon état nos équipements de chauffage et de climatisation.

AVIS DE MOTION – CHANGER LA LIMITE DE VITESSE AU RANG DE LA GRANDE-CHALOUPE ET AU RANG SAINT-CHARLES

M. Maurice Marchand, conseiller, dépose un avis de motion à l'effet qu'il y aura présentation lors d'une séance subséquente d'un règlement ayant pour but de diminuer la vitesse à 70km/h sur le rang Grande-Chaloupe et le rang Saint-Charles.

RÉSOLUTION No 336-2015

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2015

INVITATION À SOUMISSIONNER POUR LE DÉNEIGEMENT ET L'ÉPANDAGE D'ABRASIF (SEL SEULEMENT) DES STATIONNEMENTS, TROTTOIRS, GALERIE ET RAMPES D'ACCÈS DE LA MAIRIE, DE LA CASERNE, DE LA SALLE SAINT-JOSEPH ET DE LA CLINIQUE MÉDICALE POUR L'HIVER 2015-2016

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas demande à Béton Adam inc. et à Les Excavations M.-20-100 inc. de soumissionner pour le déneigement et l'épandage d'abrasif (sel seulement) des stationnements, trottoirs, galerie et rampes d'accès de la Mairie, de la caserne, de la salle Saint-Joseph et de la clinique médicale pour l'hiver 2015-2016.

RÉSOLUTION No 337-2015

INVITATION À SOUMISSIONNER POUR LE DÉNEIGEMENT DES TROTTOIRS ET ENLÈVEMENT DE LA NEIGE LE LONG DES BORDURES POUR L'HIVER 2015-2016

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par M. André Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas demande à Béton Adam inc. et à Les Excavations M.20-100 inc. de soumissionner pour le déneigement des trottoirs et enlèvement de la neige le long des bordures pour l'hiver 2015-2016.

RÉSOLUTION No 338-2015

CANALISATION DE FOSSÉ – 49, RUE ROBITAILLE

Considérant que M. Luc Picher désire canaliser le fossé situé devant sa résidence portant le numéro de porte 49, rue Robitaille;

Considérant que les travaux projetés ont fait l'objet d'un plan de M. Ghislain Lambert ing.;

Considérant l'article 2.9 de la « Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables » du ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques;

Considérant le règlement municipal 2-2007;

En conséquence, il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par M. Agnès Derouin Plourde et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas approuve les travaux projetés à la condition qu'une attestation lui soit remise à la fin des travaux par M. Ghislain Lambert ing.

DEMANDE DE M. RICHARD GERVAIS

Sa demande est refusée.

RÉSOLUTION No 339-2015

OFFRE DE SERVICE – CARTE ROUTIÈRE MUNICIPALE

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2015

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par Mme Agnès Derouin Plourde et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas autorise Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer le contrat d'édition gratuite de la carte routière de Saint-Thomas avec Éditions Média Plus Communication.

RÉSOLUTION No 340-2015

DEMANDES DE MME GISÈLE BONIN, COORDONNATRICE DE LA BIBLIOTHÈQUE

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Agnès Derouin Plourde et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas autorise Mme Gisèle Bonin à assister à deux (2) formations à Trois-Rivières ainsi qu'à la rencontre d'automne du Réseau-Biblio le 17 octobre 2015. Mme Marie Ouellette, conseillère, ou Mme Stéphanie Simard, conseillère, accompagnera Mme Bonin.

Le frais de déplacement et les frais de repas seront remboursés sur présentation des pièces justificatives.

RÉSOLUTION No 341-2015

SOUMISSION DE CLÔTURE JOLIETTE INC. – PASSAGE

Il est proposé par Mme Stéphanie Simard, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accepte la soumission de Clôture Joliette inc. au montant de 4,891.43 taxes incluses pour l'installation d'une clôture au passage piétonnier dans le village entre la pharmacie et le dépanneur.

CORRESPONDANCES

RÉSOLUTION No 342-2015

INVITATION À LA JOURNÉE MONDIALE DE LA PRÉVENTION DU SUICIDE

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas autorise M. André Champagne, conseiller, à assister à la Journée mondiale de la prévention du suicide, le dimanche 13 septembre 2015. Les frais de déplacement seront remboursés sur présentation des pièces justificatives.

RÉSOLUTION No 343-2015

INVITATION DE LA TABLE RÉGIONALE DE CONCERTATION DES AÎNÉS DE LANAUDIÈRE

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas autorise Mme Agnès Derouin Plourde, conseillère, et M. Maurice Marchand, conseiller, à assister le 26 octobre 2015 au Forum Lanaudois pour aînés en action. Les frais de déplacements seront remboursés sur présentation des pièces justificatives.

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2015

RÉSOLUTION No 344-2015

INAUGURATION DU MUSÉE D'ART DE JOLIETTE

Il est proposé par Mme Stéphanie Simard, appuyé par Mme Agnès Derouin Plourde et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas autorise Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière, et M. André Champagne, conseiller, ou M. Jacques Robitaille, conseiller, à assister à l'inauguration officielle du Musée d'Art de Joliette le 25 septembre 2015. Les frais de déplacements seront remboursés sur présentation des pièces justificatives.

RÉSOLUTION No 345-2015

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Agnès Derouin Plourde, appuyé par Mme Stéphanie Simard et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 20h19.

M. Marc Corriveau
Maire

Mme Danielle Lambert Adm.A. gma
Directrice générale et sec.-trésorière